



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Clubs en infraction - Amendes financières

SITUATION DES CLUBS DE DISTRICT EN INFRACTION AU STATUT DE L'ARBITRAGE AU 15 JUIN 2022

Clubs	Compétition	Obligation	Ecart	Année d'infraction	Amende
ANNESSE ET BEAULIEU	D2	1	-1	1 ^{ère}	120 €
BASSIMILHACOIS	D1	2	-1	1 ^{ère}	120 €
CHATEAU L'EVEQUE	D2	1	-1	1 ^{ère}	120 €
COTEAUX PECHARMANT	D1	2	-1	1 ^{ère}	120 €
DOUZILLACOISE LUDOVICIENNE	D2	1	-1	1 ^{ère}	120 €
FAUX	D1	2	-1	1 ^{ère}	120 €
LALINDE SAUVEBOEUF	D3	1	-1	1 ^{ère}	120 €
LAMPONAISE CARSACOISE	D3	1	-1	1 ^{ère}	120 €
LE MONTEIL	D3	1	-1	1 ^{ère}	120 €
MONBAZILLAC SIGOULES	D2	1	-1	1 ^{ère}	120 €
MONTIGNAC	D1	2	-2	1 ^{ère}	240 €
PAYS GRANITIQUE	D3	1	-1	2 ^{ème}	240 €
PERIGORD NOIR	D3	1	-1	1 ^{ère}	120 €
PERIGUEUX AS	D3	1	-1	1 ^{ère}	120 €
PETIT BERSAC	D3	1	-1	2 ^{ème}	240 €
SAINT LAURENT DES HOMMES	D3	1	-1	1 ^{ère}	120 €
SAINT SAUD	D3	1	-1	1 ^{ère}	120 €

APPLICATION STATUT PARTICULIER DU DISTRICT DE LA DORDOGNE

*Obligations des clubs dans le domaine de l'arbitrage pour les équipes réserves
(Règlements Particuliers du District - TITRE IV : Art 1, alinéa 2 Sanctions financières)*

BASSIMILHAC : Equipe B - 1 arbitre manquant, + 4^{ème} année. Amende 120 €

CONDAT : Equipe B - 1 arbitre manquant, 2^{ème} année. Amende 60 €

COTEAUX PECHARMANT : Equipe B - 1 arbitre manquant, 3^{ème} année. Amende 90 €

FAUX : Equipe B - 1 arbitre manquant 1^{ère} année. Amende 30 €

LIMEUIL : Equipe B - 1 arbitre manquant, 2^{ème} année. Amende 60 €

MONBAZILLAC : Equipe B - 1 arbitre manquant, + 4^{ème} année. Amende 120 €

MONTIGNAC : Equipe B - 1 arbitre manquant, 3^{ème} année. Amende 90 €

NEUVIC/SAINT LEON : Equipe B - 1 arbitre manquant, + 4^{ème} année. Amende 120 €

PAYS BEAUMONTOIS : Equipe B - 1 arbitre manquant, 2^{ème} année. Amende 60 €

PAYS DE MONTAIGNE : Equipe B - 1 arbitre manquant, 3^{ème} année. Amende 120 €

PERIGUEUX FOOT : Equipe B - 1 arbitre manquant, 1^{ère} année. Amende 30 €

PRIGONRIEUX : Equipe B - 1 arbitre manquant, 1^{ère} année. Amende 30 €

PRIGONRIEUX : Equipe C - 1 arbitre manquant, + 4^{ème} année. Amende 120 €

THENON LIMEYRAT : Equipe B - 1 arbitre manquant, + 4^{ème} année. Amende 120 €

THIVIERS : Equipe B - 1 arbitre manquant, + 4^{ème} année. Amende 120 €

Cette publication peut être contestée par les clubs sous forme d'un appel réglementaire auprès de la Commission Départementale d'Appel dans les 7 jours à compter du lendemain du jour de cette publication.